

# La déstabilisation de la filière broutards

Privés d'exportations pendant plusieurs mois, les broutards français trouvent difficilement preneurs en 2007-2008.

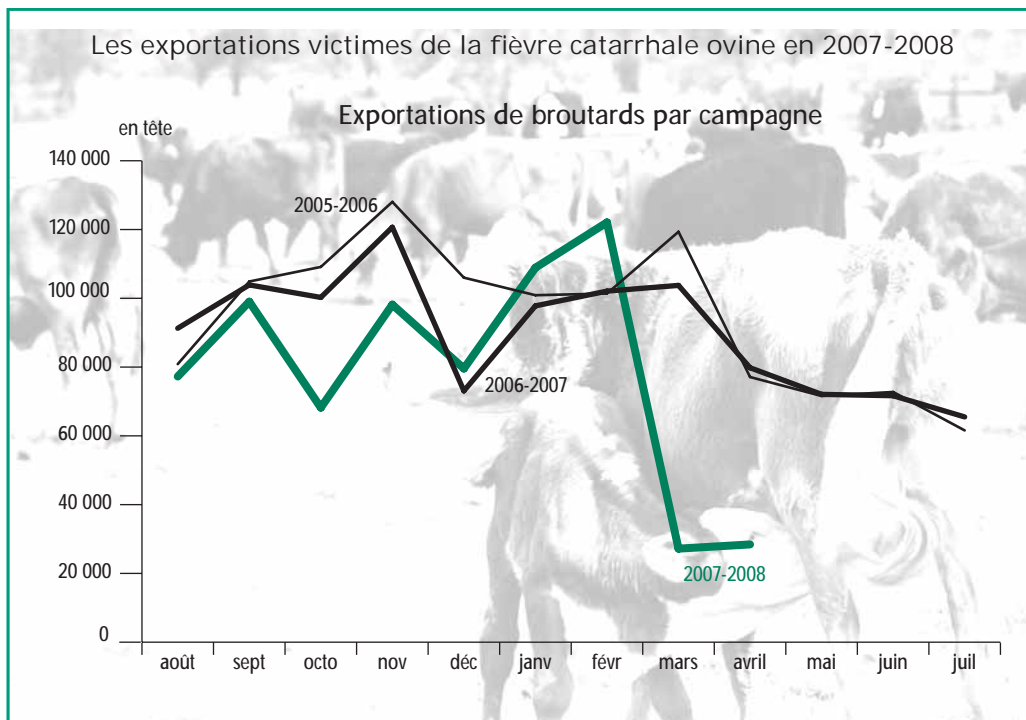
Les prix de vente sont peu rémunérateurs.

Une campagne 2007-2008 difficile pour les éleveurs de broutards. La fièvre catarrhale ovine (FCO) fait son apparition en France dès l'automne 2006 et s'étend progressivement. Le bassin allaitant est touché par la maladie à l'automne 2007. Le respect des règles européennes de protection sanitaire impose une restriction des mouvements des animaux. Dans les zones concernées, ces jeunes bovins

vendus habituellement maigres pour être finis dans des ateliers d'engraissement spécialisés, sont interdits d'exportation pendant plusieurs mois. La filière est déstabilisée. Chute des ventes à l'exportation, prix réduits de 20 % sur les transactions qui subsistent. Un grand nombre d'animaux doivent être maintenus à la ferme et y être engraisés.

## Le marché italien essentiel

Comment se passer de son principal marché ? C'est le dilemme auquel ont été confrontés les éleveurs de broutards pendant la campagne 2007-2008. Le commerce des broutards est fortement dépendant de l'exportation. Sur les 1 350 000 animaux envoyés d'août 2006 à avril 2007 vers un atelier d'engraissement, plus de 840 000 l'étaient à l'étranger. Environ 730 000 soit 87 % sont partis en Italie. Le marché espagnol en représentait 12 %. L'interruption des échanges pénalise également les éleveurs de la péninsule car aucune autre source d'approvisionnement n'existe en Europe. Les broutards français représentent aujourd'hui 87 % des importations italiennes. Le solde est assuré pour 4 % par l'Irlande, pour 2,5 % par la Pologne, pour >



Source : Douanes

- > 2 % par l'Autriche ainsi que par la Roumanie, la Slovaquie et la Slovaquie.

## Un quart d'exportations en moins pour 2007-2008

D'août 2007 à avril 2008, les exportations françaises de brouards reculent de 191 000 têtes, soit un quart des exportations assurées pour la même période pendant la campagne de référence 2005-2006. Les pertes étaient de 6 % en 2006-2007 au démarrage de l'épizootie en France. À l'automne 2007, la crise frappe les plus gros départements producteurs : Saône-et-Loire, Allier, Nièvre et Creuse. La moitié sud du Massif central bénéficie d'un sursis, mais est

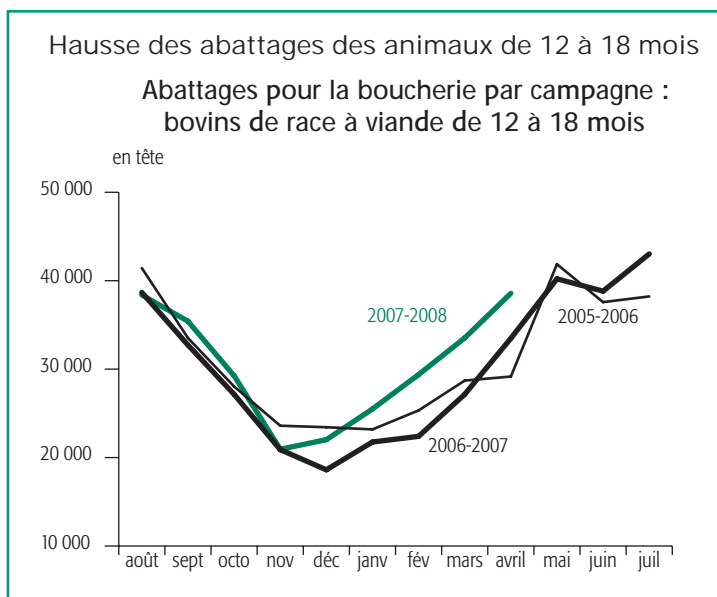
Pour en savoir plus...

■ Agreste-Conjoncture  
Animaux de boucherie, 12  
numéros par an

et le site Internet  
du Scees :  
[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

## D'août 2007 à avril 2008, les exportations reculent d'un quart

également gravement touchée fin décembre 2007. Plus au sud, la Haute-Garonne, le Gers, la Dordogne et les départements pyrénéens restent plus longtemps en marge de l'épizootie et profitent d'un report



Source : Base de données nationale d'identification bovine

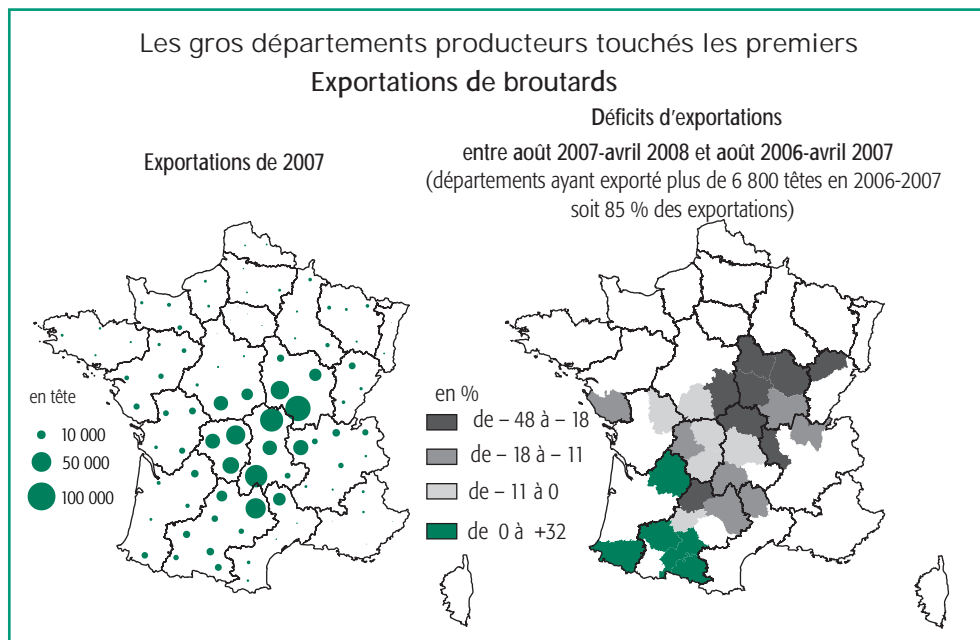
d'activité. Avec l'assouplissement de la réglementation, les exportations reprennent en janvier et surtout en février 2008. Elles augmentent de 8 et 27 % par rapport aux mêmes mois de l'année précédente. Les opérateurs tentent aussi d'anticiper les sorties, suite à l'annonce italienne de fermeture des frontières à compter du 3 mars 2008. De fait, l'activité des mois de mars et avril recule de 77 et 63 % par rapport à mars et avril 2006.

## Les animaux conservés sur les exploitations

Dans le même temps, les achats des ateliers d'engraissement français ne compensent pas les pertes d'exportations. Au contraire, les sorties d'animaux maigres de moins de deux ans à destination d'autres élevages en France chutent de 112 000 têtes entre les campagnes 2006-2007 et 2007-2008. Privés d'exportations et maintenus dans leur zone de production, les jeunes bovins restent dans les élevages. L'effectif des animaux de moins de deux ans augmente de 5 % entre mai 2007 et mai 2008. La progression atteint 117 000 têtes pour les bovins mâles de moins d'un an et 86 000 têtes pour les génisses et les bovins mâles de type viande d'un à deux ans.

## Les abattages progressent

Palliatif pour des animaux devenus trop lourds pour les engraisseurs, les abattages des jeunes bovins pour la boucherie s'accroissent de 39 000 bêtes entre août 2007 et avril 2008. Il s'agit essentiellement de jeunes animaux d'un à deux ans, qui n'ont pu être commercialisés en brouards suite aux restrictions d'échanges et qui ont été plus ou moins bien engraisés sur



Source : Base de données nationale d'identification bovine

> place. Devant leur nombre, le ministère de l'Agriculture et de la Pêche met en place début 2008 un dispositif de soutien auprès des éleveurs-engraisseurs. Il les incite, de la fin avril jusqu'à septembre 2008, à prendre en charge des jeunes bovins plus lourds et plus vieux quitte à raccourcir la période d'engraissement pour satisfaire les besoins du marché.

#### La mortalité en hausse

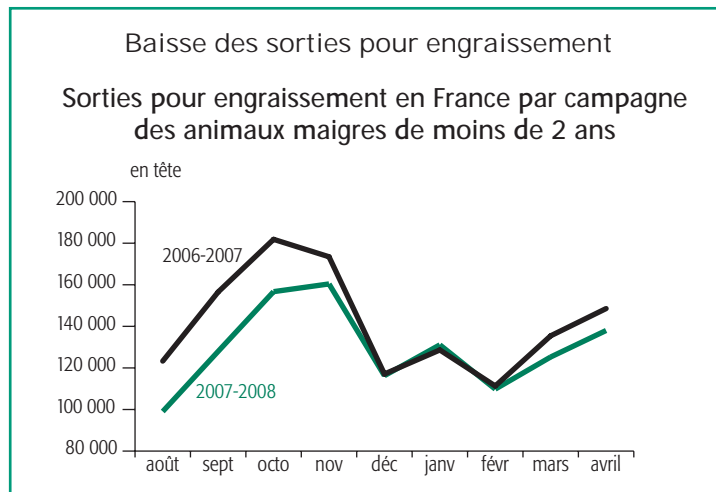
Sur les neuf premiers mois de la campagne 2007-2008, la mortalité des troupeaux s'élève de 31 000 cas soit une augmentation de 16 % par rapport à 2006-2007. Elle est de 9 % supérieure à celle de 2005-2006. Les trois quarts des pertes concernent des veaux de moins de six mois peu résistants à la maladie. Mais la surmortalité concerne également les animaux plus âgés. Aux effets de la maladie, pourrait s'ajouter la mauvaise qualité des fourrages de la récolte 2007.

#### Des prix bas

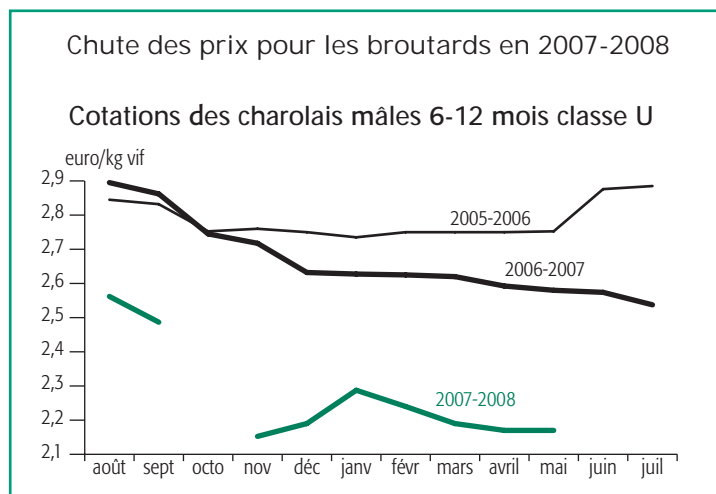
Très élevés en 2005-2006, les cours des brouards baissent tout au long de la campagne suivante. Celle de 2007-2008 commence donc sur de bas niveaux. Avec l'extension de la maladie à l'automne 2007, et la fermeture du marché italien, les cotations cessent pendant deux mois. À la reprise, les cours des bovins maigres charolais sont inférieurs de 20 % à ceux de la même période en 2006. Ils restent bas tout au long de la campagne, à des niveaux jamais atteints depuis 2001.

#### Nadine Loirette-Baldit

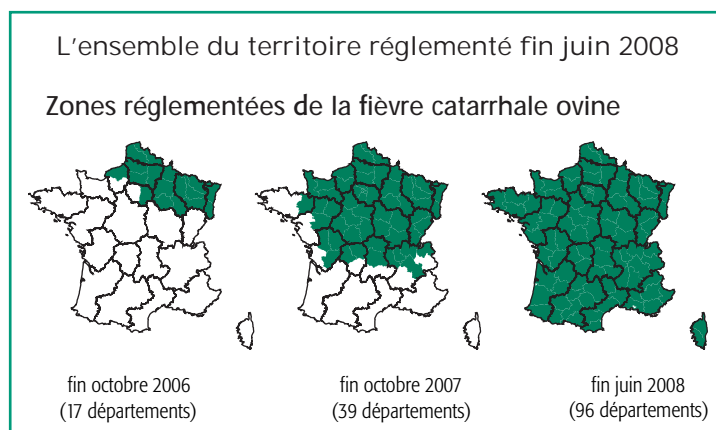
SSP – Bureau des statistiques animales



Source : Base de données nationale d'identification bovine



Source : Office de l'élevage



Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche - direction générale de l'Alimentation

## Méthodologie

- Les dénombrements d'animaux élevés ou détenus dans les exploitations agricoles françaises, ainsi que leurs mouvements, sont issus de la base de données nationale d'identification bovine (BDNI). Créée à la suite de la crise de la « vache folle » et répondant aux exigences de la réglementation communautaire, la BDNI est suivie par la direction générale de l'Alimentation du ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Elle est un élément important pour assurer la traçabilité de la filière bovine.
- Dans la BDNI, les sorties d'élevage des bovins, mâles et femelles de 0 à 24 mois de race à viande sont identifiées selon les cinq catégories suivantes : sortie vers un autre élevage (type E), mise en pension ou prêt (type H), sortie vers un abattoir pour la boucherie (type B), autoconsommation (type C) ou mort (type M).
- Les exportations de brouards de la BDNI comptabilisent les animaux maigres de race à viande, mâles et femelles de 6 à 18 mois, dont la dernière cause de sortie est le départ vers un autre élevage ou une mise en pension, et qui ne sont pas réapparus ultérieurement dans une exploitation française. Ces données sont disponibles par département et sont cohérentes avec les statistiques douanières.
- Les exportations de brouards sont aussi mesurées par les statistiques douanières pour l'ensemble de la France. Elles concernent les animaux maigres : de 6 à 12 mois, les génisses et les gros bovins mâles non castrés. Ces données sont du même ordre de grandeur que celles mesurées dans la BDNI.

## Plusieurs phases pour l'épizootie

■ La fièvre catarrhale ovine (FCO) est signalée pour la première fois en 1943 à Chypre, puis au Portugal (1956), en Espagne (1957) et en Grèce (1980). Depuis sa réapparition européenne en 1998, cinq sérotypes (1,2,9,4 et 16) sur vingt-quatre sont recensés dans de nombreux pays méditerranéens. Aux mois d'août et septembre 2006, le virus de sérotype 8 émerge brusquement aux Pays-Bas. Il se répand en Allemagne et en Belgique, et affecte particulièrement la filière bovine. Fin août 2006, la France renforce son dispositif de surveillance sanitaire et adopte un plan d'urgence. Il définit trois zones sanitaires, d'un rayon de 150 kilomètres autour des foyers, où les sorties d'animaux vivants sont interdites. Dix-sept départements figurent en zone réglementée pour tout ou partie de leur territoire en novembre 2006, avec l'impossibilité d'exporter les brouards.

■ Des dérogations sont accordées en décembre 2006 pour faciliter les abattages et certains mouvements essentiellement à l'intérieur de la zone. À la mi-février 2007, un protocole d'accord conclu avec l'Italie autorise la reprise des exportations de brouards. Mais avec le retour en Italie de l'activité du moucheron vecteur de la maladie, les échanges sont interrompus au bout d'un mois. Après une accalmie hivernale, la maladie réapparaît en août. Elle s'étend rapidement avec 7 274 cas confirmés au 26 octobre 2007. Ils provoquent la reprise des restrictions de mouvements, et quelques adaptations permettant les mouvements pour abattages. L'Union européenne renforce son plan d'action le 3 octobre 2007. Elle développe la vaccination au premier semestre 2008, simplifie le zonage français, et autorise les exportations d'animaux. Les ventes de brouards en Italie ne reprennent cependant que mi-novembre alors que près de 60 départements sont réglementés.

■ Mi-janvier 2008, plus de 15 300 cas de FCO sont recensés dans 77 départements au titre du sérotype 8. Deux départements le sont pour le sérotype 1. Un plan de vaccination de l'ensemble des cheptels français, bovins, ovins et caprins, est annoncé à partir d'avril. Mais en février 2008, les autorités italiennes décident d'une clause de sauvegarde pour tous les animaux sensibles à la FCO. À compter de la reprise de l'activité vectorielle en Italie, estimée au 4 mars 2008, elles bloquent les frontières aux animaux non vaccinés issus de zones réglementées. Le premier lot de vaccins n'est disponible que le 6 mars 2008. Il est dédié aux premiers départements du Nord-Est de la France victimes de l'épizootie en 2006, et vise en priorité les animaux destinés à l'Italie. Progressivement des doses vaccinales sont réparties sur l'ensemble du territoire. Les sorties d'animaux destinés aux échanges communautaires sont toutefois autorisées, s'ils ont été vaccinés selon le protocole en vigueur plus de 60 jours avant la date du mouvement. Les échanges avec l'Italie s'annoncent ainsi bloqués jusqu'à juin.

■ Un protocole technique conclu début mai 2008 entre la France et l'Italie autorise les exportations 30 jours après la seconde injection. Il concerne les bovins de plus de 90 jours, s'ils ont été vaccinés contre le sérotype 8 dans la période du 21 décembre 2007 au 30 avril 2008. Les exportations reprennent progressivement vers le 15 mai 2008. Beaucoup d'éleveurs ayant débuté la vaccination tardivement ne remplissent pas ces conditions. Ils doivent donc toujours respecter le délai de 60 jours entre le rappel du vaccin et l'exportation.

